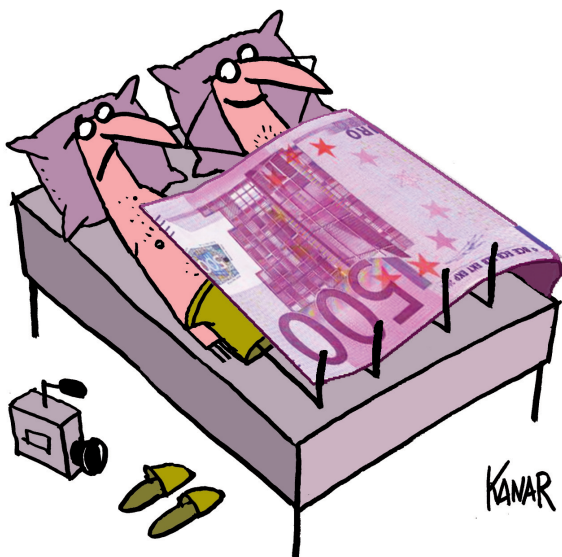


journalistes

TENSIONS SALARIALES DANS L'AUDIOVISUEL



Dossier

Audiovisuel: que gagnent les journalistes?

Entre concurrence et synergies, télévisions et radios cohabitent en nombre au sud du pays. Pour les 883 journalistes professionnels ou stagiaires salariés du secteur, les barèmes sont très variables.

En pages intérieures, nous publions les barèmes en vigueur pour les journalistes dans le secteur audiovisuel. Les disparités salariales sont marquées. En début de carrière, entre un journaliste de la RTBF et son homologue dans le privé, c'est le grand écart salarial : un différentiel de 1.300 €/bruts/mois ! Après 10 ans, l'écart grimpe à 1.500 voire à 1.900 €/bruts/mois.

Les barèmes les plus corrects sont ceux de l'audiovisuel public, RTBF s'entend. Les barèmes les plus bas sont aussi les derniers à avoir été négociés : ce sont ceux de l'audiovisuel privé, soit la commission paritaire (CP) 227. Une commission très hétérogène qui rassemble de gros

opérateurs comme RTL-TVI, mais aussi de petites boîtes de production ou des radios locales. Les barèmes y sont particulièrement bas, très loin parfois des salaires réellement pratiqués, notamment à RTL.

A peine mieux loties, les télévisions locales ont depuis quelques années un barème commun, celui de la CP 329, celle du secteur socio-culturel.

Qu'il s'agisse de la RTBF, de l'audiovisuel privé ou des télévisions locales, journalistes et cameramen (ingénieurs son, monteurs,...) ne sont jamais dans les mêmes barèmes salariaux. Les seconds naviguent en principe juste en dessous des premiers. Mais en fin de carrière, un technicien TV de la RTBF sera (bien) mieux payé qu'un journaliste expérimenté dans une télévision locale, ou même qu'un rédacteur en chef dans l'audiovisuel privé. C'est ce que nous apprennent les barèmes applicables. Heureusement, il y a parfois de la place pour des négociations individuelles.

M.S.

Dossier pages 4 et 5

Sommaire

Fiscalité

Déclarer correctement ses droits d'auteurs. 2

Déontologie

Le suicide dans l'actualité : comment en parler ? 3

Judiciaire

L'opinion est libre, les faits doivent être vrais, rappelle un arrêt. 6

Economie

Les propositions de Julia Cagé pour « Sauver les médias ». 7

Législation

Le « projet drone » inquiète la presse 8

Photo

Les prix Nikon 2014

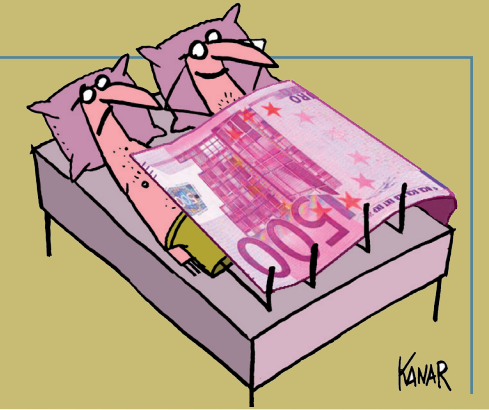


Le Nikon Press Photo Award 2014 a été décerné à Dirk Waem (Belga). Le prix du photographe de presse prometteur est allé à Frederik Buyckx. Les quatre autres lauréats sont: Filip Claus, Colin Delfosse, Kristof Ramon et Károly Effenberger. Ils ont été récompensés respectivement dans les catégories News, Stories, Sport et Portrait.

Photo Kristof Ramon

Que gagnent les journalistes de l'audiovisuel ?

Un même métier mais des barèmes très différents. Les collègues de la RTBF, des radios-téles privées ou des télévisions locales ne grimpent pas sur les mêmes échelles salariales. Heureusement pour certains, la paye est parfois moins chiche que le barème.



La RTBF en plein tournage à la côte belge: un travail d'équipe. Photo RTBF.

Suite de la Une

Trois « sous-secteurs » composent le secteur de l'audiovisuel en Fédération Wallonie Bruxelles : le service public (RTBF), les télévisions locales, l'audiovisuel privé. A la RTBF, les barèmes sont négociés par les syndicats-maison. Pour les télévisions locales, les barèmes proviennent de la commission paritaire (CP) n° 329. Les barèmes y sont négociés par les syndicats du secteur socio-culturel. Et pour l'audiovisuel privé, ils sont issus de la CP 227, la dernière-née du secteur et la moins favorable au plan salarial. Ce sont aussi les organisations syndicales qui y ont négocié les barèmes. Chaque structure barémique a sa logique propre. Commençons par le service public.

Les barèmes de la RTBF

Le barème d'engagement (= barème 10/3) compte 21 échelles. Au départ, les journalistes engagés progressent par annales (augmentation barémique annuelle). Ensuite (après les 5 premières années) il s'agit de biennales. En principe, après 6 ans dans le barème d'engagement, les journalistes passent dans le barème supérieur (« journaliste principal »). Et après 9 ans dans ce barème, ils peuvent accéder au barème de « rédacteur en chef » (12bis).

Les télévisions locales

Depuis une dizaine d'années, les télévisions locales disposent d'un barème et d'une classification de fonctions communs. Le barème distingue 6 classes de fonction. Les cameramen sont classés en 4.1, les journalistes stagiaires

en 4.2., les journalistes professionnels en 5 et les rédacteurs en chef en 6. Nous publions ci-après les barèmes 5 et 6. On y progresse par biennales jusqu'à 31 années d'ancienneté.

L'audiovisuel privé

Négocié au sein de la commission paritaire 227, ce barème est applicable à toutes les radios et télévisions privées du pays. On y retrouve notamment des entreprises comme RTL (radio et télé), NRJ, contact, mais aussi des boîtes de prod' comme Everlastingprod ou Keynews. Le barème de l'audiovisuel privé est également divisé en 6 classes barémiques. Les cameramen sont en 4, les journalistes en 5 et les rédacteurs en chef en 6. Voici les barèmes 5 et 6. On y progresse par « triennales » jusqu'à 30 ans d'ancienneté, puis par « quinquennales ».

Des disparités inacceptables

Faites quelques comparaisons entre les deux tableaux. Le constat est rapide : en début de carrière, entre un journaliste d'une télévision locale et son homologue à la RTBF, le différentiel de salaire est de plus de 700 euros bruts/mois ; et de plus de 1.300 euros bruts/mois avec le salaire d'un journaliste de l'audiovisuel privé. C'est dire si ce dernier barème est ridiculement bas. C'est même le plus bas du secteur, tous médias confondus – les

barèmes de la presse écrite sont bien au-delà de ces minima. En outre, la progression barémique en audiovisuel privé ou en télévision locale est lente et les possibilités de promotion quasi inexistantes. En milieu et fin de carrière, les écarts se creusent encore. Si l'on peut, à la limite, expliquer la faiblesse des barèmes des télévisions locales par le fait qu'ils sont négociés dans le secteur socio-culturel (non marchand), cet argument ne vaut pas pour les barèmes de l'audiovisuel privé ; une piste d'explication pourrait être ici l'hétérogénéité de la commission paritaire, qui rassemble de grosses et de très petites entreprises. Mais peut-être aussi le manque d'efficacité ou de connaissance du secteur de la part de ceux qui ont représenté les travailleurs des médias, particulièrement les journalistes, lors de la négociation salariale qui a eu lieu dans la CP 227. Car on sait que les salaires pratiqués par RTL notamment, mais aussi par d'autres acteurs privés, sont proches – voire supérieurs – à ceux de la RTBF, et donc très éloignés des minima désormais obligatoires. Mais pour combien de temps ? Lorsqu'il existe une telle tension entre la réalité contractuelle et la norme obligatoire, la première s'aligne au fil du temps sur la seconde. Quant aux disparités entre les salaires des télévisions locales et ceux du service public, on imagine mal que dans un contexte de plus en plus « synergique » entre ces acteurs, la question salariale continue à être ignorée...

Martine Simonis

Les barèmes de la RTBF

| Ancienneté | Journaliste - barème engagement | Journaliste principal | Rédacteur en chef |
|------------|---------------------------------|-----------------------|-------------------|
| 0 | 3.384,96 € | 3.799,16 € | 4.095,03 € |
| 1 | 3.467,80 € | 3.882,01 € | 4.177,87 € |
| 2 | 3.550,64 € | 3.964,85 € | 4.260,71 € |
| 3 | 3.633,49 € | 4.047,69 € | 4.343,56 € |
| 5 | 3.778,46 € | 4.192,67 € | 4.488,53 € |
| 7 | 3.923,43 € | 4.337,64 € | 4.633,50 € |
| 9 | 4.068,40 € | 4.482,61 € | 4.778,47 € |
| 11 | 4.213,38 € | 4.627,58 € | 4.923,44 € |
| 13 | 4.358,35 € | 4.772,55 € | 5.068,41 € |
| 15 | 4.503,32 € | 4.917,52 € | 5.213,39 € |
| 17 | 4.648,29 € | 5.062,50 € | 5.358,36 € |
| 19 | 4.793,26 € | 5.207,47 € | 5.503,33 € |
| 21 | 4.938,23 € | 5.352,44 € | 5.648,30 € |
| 23 | 5.083,21 € | - | - |

Les montants indiquent les salaires mensuels bruts indexés au 1/1/2013

Les TV locales

| Ancienneté | Journalistes | Rédac. chef |
|------------|--------------|-------------|
| 0 | 2.678,51 € | 2.797,55 € |
| 1 | 2.784,54 € | 2.934,65 € |
| 3 | 2.862,04 € | 3.057,44 € |
| 5 | 2.939,52 € | 3.180,21 € |
| 7 | 3.017,07 € | 3.302,99 € |
| 9 | 3.094,56 € | 3.425,77 € |
| 11 | 3.217,76 € | 3.594,20 € |
| 13 | 3.295,26 € | 3.717,01 € |
| 15 | 3.372,76 € | 3.839,77 € |
| 17 | 3.450,30 € | 3.962,55 € |
| 19 | 3.527,76 € | 4.085,34 € |
| 21 | 3.605,29 € | 4.208,11 € |
| 23 | 3.682,79 € | 4.330,88 € |
| 25 | 3.760,32 € | 4.330,88 € |
| 27 | 3.837,80 € | 4.330,88 € |
| 29 | 3.837,80 € | 4.330,88 € |
| 31 | 3.837,80 € | 4.330,88 € |

L'audiovisuel privé

| Ancienneté | Journalistes | Rédac. chef |
|------------|--------------|-------------|
| 0 | 2.076,35 € | 2.232,17 € |
| 1 | 2.119,64 € | 2.278,69 € |
| 3 | 2.263,54 € | 2.456,14 € |
| 6 | 2.406,36 € | 2.634,66 € |
| 9 | 2.545,94 € | 2.812,12 € |
| 12 | 2.677,95 € | 2.980,91 € |
| 15 | 2.798,05 € | 3.138,88 € |
| 18 | 2.905,16 € | 3.282,79 € |
| 21 | 2.997,14 € | 3.407,21 € |
| 24 | 3.072,87 € | 3.501,00 € |
| 27 | 3.134,56 € | 3.597,64 € |
| 30 | 3.164,85 € | 3.670,14 € |
| 35 | 3.197,31 € | 3.706,93 € |
| 40 | 3.228,69 € | 3.743,72 € |